

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du samedi 14 avril 2023,**

en extérieur, place des Abeilles à Port de Carême.

Bonjour,

L'association « Les Cabaniers de Pérols » a 20 ans et au nom des membres du conseil d'administration je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

J'en rappelle le but inscrit dans nos statuts qui est :

La sauvegarde de l'environnement et la défense du cadre de vie des résidents des Cabanes de Pérols, sans aucune limite administrative ni géographique.

Je remercie la présence de nos voisins et invités : L'ASPRI (présent Jean Pierre Molle) ; L'Association des Cabanes du Salaison-Mauguio (Excusés Nadine Ramade) ; L'INRAE / So ii avec la présence de Marie Arragon ; Le collectif Vie Paisible (présent Alain Heyraud et Philippe Lévêque) et L'Entente Interdépartementale de Démoustication avec M. Stéphane xxxxxxxxx

ORDRE DU JOUR :

- **Rapport moral**
- **Rapport d'activités de l'exercice en cours et d'orientation 2023/2024**
- **Rapport financier**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration et allocution pour les 20 ans de l'association, avec remerciements à Renée De Lamo Marin**
- **Questions diverses**

32 adhérents présents, 4 pouvoirs et quelques personnes de passage, le quorum de 1/4 des adhérents étant atteint, l'assemblée générale ordinaire, peut donc délibérer normalement.

- **Rapport moral**

Je rappelle que je me suis présenté et ai été élu président de l'association l'an dernier à l'issue de la période de Covid afin de ne pas laisser notre

association sans activité.

Nous pouvons aujourd'hui en fêter les 20 ans de son existence et c'est tant mieux.

Cela étant il faut être lucide quant à nos forces au regard des dossiers qui nous animent. Aussi, je rappelle que la condition sine qua non de mon engagement était et reste d'augmenter le nombre d'adhérents de l'association afin de pouvoir travailler aussi au renouvellement du conseil d'administration afin d'espérer une nouvelle personne pour la présidence dans les 2 ans.

Tout d'abord, il faut savoir que nous n'avons pas retrouvé, en nombre, l'ensemble des adhérents de l'association d'avant le Covid, nous sommes encore trop peu avec peu de nouveaux adhérents pour espérer avoir une association pleine de ressources pouvant être génératrices de projets et d'animations.

Aussi, je renouvelle ma doléance à savoir que chacun des membres actuels de notre association fasse connaître notre association tout simplement en parlant à ses voisins et ses connaissances du quartier.

Je suis résolument persuadé que juste par cette action nous pouvons largement augmenter le nombre d'adhérents et par conséquent trouver qqes personnes intéressées pour donner un coup de main en intégrant le collectif qui l'administre.

Nous avons rencontré la mairie et M. le maire deux fois en un an et nous nous sommes entendus pour faire le point sur les différents dossiers et ce à raison de 2 à 3 fois par an.

Je rappelle que les actions menées par notre association ont permis d'obtenir des avancées significatives sur plusieurs dossiers.

- **Rapport d'activités de l'exercice en cours et d'orientation 2023/2024**

- Protection contre les inondations en quatre points :
- Les 800 mètres de protection collective par les Palplanches coté port (3 entreprises et 92 habitations). En qqes mots ce qui s'est dit lors de la réunion du pilotage du Papi par le Symbo le 15 décembre 2022 : Le projet reste d'actualité puisque le calendrier prévisionnel nous a été

présenté. Premier trimestre 2023 : demande d'autorisation environnementale. Fin d'année 2023 : consultations des entreprises et ouverture de l'enquête publique. Avril 2024 au mieux : commencement des travaux pour une durée de 7 mois environ. Dans la foulée, c'est-à-dire en 2025 serait envisagé la remise en état des voiries par la commune qui nous a affirmé que l'aménagement du bord de l'étang de l'Or à l'issue des travaux serait identique à aujourd'hui. Plusieurs bémols quand même : le prix qui est passé de 1M€ à 2 à 3M€ aujourd'hui en fonction de la solution qui sera retenue

- Les protections individuelles proposées par le Papi du Syble avec Lez à l'abri.
- Interventions de So ii qui nous présente le système d'observation des impacts des inondations et le réseau d'observateur des impacts des inondations pour lequel nous pouvons chacun être « acteur ».
- La capacité de vidange de l'étang de l'Or et du Méjean en élargissant les rétrécissements du grau de Carnon depuis l'étang de l'Or jusqu'à la mer. Sur ce dossier, nous avons malheureusement du mal à avancer, puisqu'au-delà du draguage du port de Pérols et de celui de Carnon, les rétrécissements aux portes de Carnon et aux culées (piliers en bord des rives) du pont Lambert. Même si ce dernier sera démolit, les travaux ne concerne que le tablier et pas les piliers. En fait, Le Symbo considère, en prenant uniquement le phénomène des inondations et en occultant la question de la salinité de l'eau, que le ratio coût /bénéfice, d'élargir le passage afin d'améliorer la vidange de l'étang de l'Or par le grau de Carnon n'est pas significatif. Ils nous disent que cela n'empêcherait en aucun cas la montée des eaux de l'Etang de l'Or venant des bassins versants et donc l'inondation des Cabanes de Pérols. Le seul bénéfice serait la diminution du nombre de jours pendant lesquels les Cabanes seraient inondées. D'où le choix de se porter sur les Palplanches. A priori les deux seraient trop cher !

Nous retiendrons malheureusement, que tous ces organismes « d'Etat » (Syble, Symbo, so-ii ...) avec comme ressource financière NOTRE argent, ont pour seuls objectifs, l'accompagnement des inondations que l'on subit, c'est-à-dire la mise en place de protections collectives et/ou individuelles ainsi que la sensibilisation des populations, mais à aucun moment, la réflexion se porte sur le fait de préconiser à l'ensemble des collectivités territoriales et à l'Etat de limiter leurs impacts comme l'urbanisation inadaptée, l'imperméabilisation des sols...etc.

On est donc toujours dans la réparation du risque et jamais dans la

prévention et encore moins dans l'idée de laisser des droits à la nature, qui de facto limiteraient, voire diminueraient les risques d'inondation.

En conclusion, les seuls documents contractuels permettant de règlementer et donc de maîtriser l'urbanisation et la perméabilisation des sols que sont les Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) communément appelés Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), normalement prescrits et élaborés par l'État en association avec les communes et en concertation avec les populations sont de nature à prescrire des interdictions afin de seulement limiter les risques.

Intervention du collectif vie paisible qui nous expose en 7 points les raisons pour lesquelles ils sont opposés au projet de construction du stade Nicollin sur le nord de la commune de Pérols.

- Le mur acoustique le long de la rue des Gabians :

La construction d'un mur de protection acoustique (écran végétal). En novembre 2022, M. le Maire nous indique être en attente de la validation du Département. En mars 2023, Pas d'avancée ! C'est la Métropole qui a la gestion de la 4 voies et c'est le Département qui en est propriétaire.

- Projet de M le Maire de développement d'urbanisme et de tourisme de l'Avranche :

Concernant ce projet qu'il avait initialement présenté lors de la réunion publique le 26/11/2021. Rappel : Aménagement du Petit Triangle : installation de deux péniches-restaurants, 3 restaurants à terre, un parking de 70 places, un parc « ornemental » et ... une base nautique et scientifique + le rajout de places au port pour les bateaux sur la canalette, entre les deux étangs, nous lui avons rappelé que l'état des rues aux cabanes, la dangerosité des croisements de la piste cyclable et des rues adjacentes, la nécessité d'avancer sur le mur anti bruit le long de la rue des Gabians et sur le souhait des habitants des quartiers des Cabanes de préserver la tranquillité du quartier **était pour nous une priorité**. Cela étant dit, il avance dans son projet mais pas comme il le voulait puisque à priori aucune construction ne sera possible donc pas de restaurants à terre mais deux péniches aménagées en restaurant. Pour le reste, nous n'avons pas eu de nouvelle information sauf qu'il ne souhaite pas nous écouter quant au fait de laisser en espace naturel la passe entre les deux étangs. Son souhait étant d'y mettre des bateaux supplémentaires pour avoir des recettes. On retiendra pour 2022 la création de la sortie au rond-point (Cabane de pêcheur) permettant l'accès au parc à bateaux. Dossier à suivre.

- La Grave et le droit d'usage :

Le droit d'usage d'une durée déterminée pour les propriétaires reste le souhait du maire, avec l'idée qu'ils ne pourraient normalement pas transmettre leur bien. Rien n'est encore ficelé d'un point de vue juridique. Seule évolution, M le maire aurait pour idée non pas de tout raser à terme pour laisser une zone naturelle, mais de faire appel à un architecte pour faire un état des lieux et préserver les habitations qui seraient louées !!! On comprend mal le fait de vouloir préserver les habitations et en même temps ne pas vouloir les protéger des inondations puisque la Grave est exclue de la protection des palplanches ? On ne comprend pas non plus l'idée d'expulser des propriétaires pour en faire des habitations louées par la commune. Nous n'avons pas eu de réponse, mais il y a là qqe chose de pas net.

- Les festivités estivales aux Cabanes coté port Projet de M le Maire de développement d'urbanisme et de tourisme de l'Avranche :

Les festivités avec « les dimanches aux cabanes » : il n'y aura pas de dimanche festif sur le port en 2023, mais nous n'en connaissons pas les raisons officielles.

Retour sur le questionnaire (l'avis des Cabaniers) : 86 % estime que la circulation et le stationnement est à revoir et 82% estime que l'association doit y être représentée et 78 % ne souhaite pas que de la publicité soit faite hors des Péroliens pour ce genre d'évènement festif.

Notre souhait : réaliser ces festivités avec les associations de la commune ; faire qu'il s'agisse d'une fête sinon de quartier au moins des Péroliens et pas de la Métropole. Se servir de l'espace public pour réaliser des bénéfices allant aux associations nous paraît plus éthique.

Le fait de faire venir des gens qui ne connaissent pas les Cabanes de Pérols est de nature à faire connaître le lieu et donc à augmenter tout au long de l'année le nombre de visiteurs et par conséquent le nombre d'incivilités. On touche donc là à notre tranquillité de quartier

Voici nos propositions : Nous sommes d'accord pour deux fêtes diurnes avec une prévention accrue sur le bon stationnement dans les rues avec la mise en place d'un seul sens de circulation et avec deux à trois agents de la police municipale qui régulent la circulation afin que l'on ne fasse pas rentrer plus de véhicules que la place disponible pour les faire stationner. Un agent à l'entrée, un autre qui indique les places dispos et un 3^{ème} qui surveille éventuellement. Nous ferons notre travail d'association de quartier pour vous aider à ce que les fêtes se passent plus sereinement.

Par contre, en septembre 2023, ici même, il y aura deux « brunch culture » organisée le midi à l'image de ce qui se faisait au Château d'eau. J'en profite pour

vous dire que l'association a aussi pour projet d'organiser ici même un mini concert un soir le temps d'un apéro.

- Circulation, vitesse, piste cyclable et stationnement :

Concernant **la circulation (les croisements dangereux avec la piste cyclable et la vitesse au-delà de 30 km/h dans certains endroits qui est dangereuse) et le stationnement** : en 2023, la peinture au sol sera faite. Nos suggestions : obliger les vélos à ralentir et à passer derrière un véhicule au stop + peinture au sol 30 km/h + le panneau 30km/h à revoir à l'entrée de Pérols. M. le Maire pourrait imposer la sortie des automobilistes par la rue des Abeilles et la rue des Tamaris, mais il sait que cela serait impopulaire et ne le fera pas. **Côté port** : c'est la vitesse à 30 km/h à l'entrée de la rue de l'étang de l'Or qui pose problème, la proposition du stationnement en quinconce pour faire ralentir et dans un cadre expérimental n'a pas avancé. Serons-nous entendus ?

Le projet de déplacement de la piste cyclable et piétonne entre le terminus du tramway et Carnon : où en sommes-nous ? C'est la Métropole et le Département qui sont les décideurs. L'aménagement de la liaison piétonne entre le terminus du tram et Carnon serait fait pour 2025.

- Notre nouveau site internet va voir le jour :

Un grand merci à Joëlle qui gère la communication pour notre association.

Pour chacun des points abordés des échanges ont eu lieu.

- **Rapport financier :**

Le trésorier David Crespin a présenté les comptes de l'association établis à la date du 1^{er} avril 2023.

Durant la dernière année associative nos frais ont été l'hébergement du site internet à hauteur de 57,46€ et de 38,40€, la tenue de compte par la banque Crédit Agricole.

Au 1^{er} avril, la trésorerie de l'association était positive avec un solde de 458,99 €.

- **Renouvellement du Conseil d'Administration**

Le 1/3 des membres du conseil d'administration doivent être renouvelé chaque année. Son démissionnaire cette année : David CRESPIN, Frédéric

VINCENT, Luc CLAPAREDE et Marie-Renée DE LAMO MARIN. Au regard de la situation, l'ensemble des membres du conseil d'administration est démissionnaire et nous avons réélu l'ensemble des nouveaux membres candidats.

Membres du conseil d'administration élus	Membres sortants	Membres nouvellement élus ou réélus
<i>Bruno COSME</i>		
<i>Cécile FOURNIER</i>		
<i>Claire GOUGAT-BARBERA</i>		
<i>David CRESPIIN</i>	<i>David CRESPIIN</i>	<i>David CRESPIIN</i>
		<i>Denis MAREUIL</i>
<i>Fabien MAURY</i>	<i>Fabien MAURY</i>	<i>Fabien MAURY</i>
<i>Frédéric VINCENT</i>	<i>Frédéric VINCENT</i>	<i>Frédéric VINCENT</i>
<i>Jacques ROUCHE</i>		
<i>Joëlle LLORET</i>		
<i>Luc CLAPAREDE</i>	<i>Luc CLAPAREDE</i>	<i>Luc CLAPAREDE</i>
<i>Marie-Renée DE LAMO MARIN</i>	<i>Marie-Renée DE LAMO MARIN</i>	Ne se représente pas.
		<i>Morgane GODEFROY</i>
<i>Nathanaëlle MAREUIL</i> <i>JOUFFRIEAU</i>		
<i>Philippe BARBERA</i>		

Vote pour le renouvellement du Conseil d'administration : voté à l'unanimité

- **Questions et réflexions diverses :**

Intervention de l'EID la prévention,

La secrétaire :

Le président :